

* **Activité offerte en collaboration avec Atout Plus, partenaire de formation en Secourisme de la Croix-Rouge canadienne**

4e-6e année (9 ans et +)



PRÊTS À RESTER SEULS!
Dimanche 23 Avril 2023

Formation tout indiquée pour apporter une certaine paix d'esprit aux parents dont les enfants retournent à la maison pour le dîner ou après l'école, ou qui deviennent tout simplement plus autonome et qui restent seuls quelques heures à la maison pendant l'absence d'adultes. L'enfant saura occuper son temps de façon sécuritaire dans le respect des règles de la maison, prévenir les incidents et s'administrer les premiers soins (à lui ou à autrui). C'est un premier pas vers une responsabilisation de soi-même.

Dimanche
23 Avril 2023
9h00 à 15h00

50\$ +tx

- Prévoir repas prêt à manger
- Local: à déterminer



5e-6e année (11 ans et +)



GARDIENS AVERTIS
Dimanche 30 Avril 2023

Formation interactive destinée à ceux et celles qui désirent vraiment garder des enfants.

- Comment être responsable et faire preuve de leadership.
- Les notions de secourisme de base.
- Le gardiennage comme emploi.
- Comment prendre de bonnes décisions et gérer les comportements difficiles.
- Les stades de développement des enfants et les stratégies adaptées à chacun.
- Comment nourrir et habiller les enfants et les bébés, jouer avec eux et changer une couche.

Dimanche
30 Avril 2023
8h30 à 16h30

58\$ +tx

- Prévoir repas prêt à manger
- Local à déterminer



Prenez note que nous avons changé de programme d'inscription. Il vous faudra donc de nouveau créer un compte.

Inscriptions en ligne avant le 16 Avril
cliquez ici

Le Club Récré-Action c'est aussi...

Formations - Camp de jour - Fêtes d'enfants - Et bien plus!



TERMES & POLITIQUES

NOS ENGAGEMENTS

- L'animateur s'assure du bon déroulement de l'activité en faisant de la sécurité et du bien-être des participants sa priorité numéro un.
- Tous les intervenants du Club Récré-Action s'engagent à respecter les trois règles d'or du Club Récré-Action (CRA) : Coopération, Respect, Attitude positive.

INSCRIPTIONS & ACTIVITÉS

- Le participant doit s'engager à respecter les trois règles d'or du Club Récré-Action (CRA) : Coopération, Respect, Attitude positive.
- Il est de la responsabilité de la personne qui gère le compte Qidigo sur le site du Club Récré-Action de s'assurer que les informations personnelles indiquées sont exactes et à jour. Par exemple, un parent doit s'assurer que l'adresse courriel est fonctionnelle (la majorité des communications liées aux activités se feront par courriel).
- Veuillez noter que des frais fixes d'inscription de 25\$, non remboursables après le début de l'activité, sont inclus dans le prix de chaque inscription.
- Une fois l'activité payée, le participant est considéré comme étant inscrit. Une confirmation par courriel sera envoyée au plus tard dans la semaine précédant le début des cours. Si l'activité devait être annulée ou qu'un changement d'horaire devait avoir lieu, nous communiquerons également par courriel avec le parent/participant afin de l'en aviser. Des frais supplémentaires de 15\$ seront réclamés pour tout chèque sans provision (le paiement pourrait alors être exigé en argent comptant) avant le prochain cours.
- Pour chaque activité, un nombre maximum de participants est préalablement fixé par le Club Récré-Action et le responsable de l'activité. Les inscriptions fonctionneront sous le principe du premier arrivé, premier servi : le site prendra les inscriptions jusqu'à ce que le maximum de participants soit atteint. Si le groupe est complet, vous pourrez alors l'inscrire sur la liste d'attente, sans avoir besoin d'effectuer un paiement. Si une ou plusieurs places se libèrent, les participants de la liste seront ajoutés dans l'ordre chronologique d'inscription.
- En cas d'annulation d'un cours de la part du client, l'activité sera reprise dans la mesure du possible ou annulée sans compensation.
- Covid-19: En raison de la situation actuelle de pandémie, si le Club Récré-Action se voit dans l'obligation de suspendre ses cours pour cause de confinement (suite à une décision gouvernementale) ou pour toute autre raison liée à la Covid-19 que le Club Récré-Action juge majeure, nous vous reviendrons avec une ou des solutions appropriées. Les demandes d'annulation, de remboursement et de crédit ne seront donc pas accordées.
- Les participants inscrits sont soumis à une exigence de bonne conduite. Si le participant nuit au bon déroulement de l'activité, il pourrait être retiré de celle-ci sans préavis.
- Le Club Récré-Action n'est pas tenu responsable si un enfant ne veut pas se présenter à son activité (sans être absent de l'école) ou qu'il ne veut pas suivre le groupe lors des déplacements le conduisant à son activité. Il est du devoir des parents de motiver les raisons de ces refus.
- Retard des parents après une activité : Pour la sécurité des enfants, il est primordial que le parent qui spécifie qu'il viendra chercher son enfant après l'activité soit à l'heure. S'il advenait que le parent ne soit pas là, l'animateur restera avec l'enfant et des frais de 1\$ par minute seront chargés au parent en retard. Selon le cas, l'enfant pourrait être acheminé au service de garde moyennant les frais de celui-ci.
- L'activité clôturant une fin de saison ou un événement ponctuel en cours de saison pourrait être photographié et/ou filmé à des fins de souvenirs ou de promotion.



TERMES & POLITIQUES

MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

- Aucun remboursement ne pourra être effectué après le 2e cours à moins d'une situation exceptionnelle. Ex : raison médicale (un billet du médecin pourrait être exigé).
- Tout remboursement sera calculé au prorata des cours passés et restants, après la déduction des frais d'inscription fixes de 25\$.
- Une absence à un cours compte tout de même comme un cours passé.

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

- En tant que participant, parent ou tuteur, je reconnais que certaines activités offertes par le Club Récré-Action impliquent un risque de blessures physiques (avec ou sans séquelles) ou de décès plus élevé que les risques encourus dans la vie courante et qu'en participant ou en permettant à mon enfant ou un mineur sous ma responsabilité d'y participer, je reconnais et j'assume les risques inhérents à la pratique de ces activités.
- En conséquence, je dégage et libère totalement le Club Récré-Action inc., son directeur, ses employés, ses animateurs et sous-traitants de toute responsabilité en cas de blessures, d'accident de quelque nature que ce soit ou de décès, et renonce à tout recours contre ceux-ci.
- Je m'engage à respecter ou à faire respecter (par mon enfant ou par la personne mineure dont je suis responsable) les règles de sécurité, les consignes données par les animateurs, le matériel et équipement ainsi que toutes les règles s'appliquant aux activités offertes par le Club Récré-Action inc.
- Je certifie que je suis assuré(e) au titre de ma responsabilité civile vis-à-vis des tiers et des dommages corporels et non corporels que mon enfant ou la personne mineure dont je suis responsable pourrait causer au cours de la pratique de ces activités.

